



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu
Amt für Kultur KA

Rue Frédéric-Chaillet 11, CH-1700 Fribourg

T +41 26 305 12 81
fribourg-culture@fr.ch, www.fr.ch/secu

Révision totale de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE)

Formulaire de consultation de l'avant-projet de loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE)

Ce formulaire est une alternative au sondage en ligne disponible [ici](#). Le présent formulaire concerne tant l'avant-projet de loi que le rapport explicatif qui l'accompagne. **Nous vous remercions dans la mesure du possible de privilégier le formulaire en ligne pour nous transmettre vos retours.** Dans le cas de l'utilisation du présent document, celui-ci doit être transmis **uniquement par voie électronique** par mail à loi-culture@fr.ch d'ici le 19 janvier 2025. Des annexes autres que le formulaire peuvent toutefois être jointes dans le même courriel. Le Service de la culture (SeCu) se tient à votre disposition pour tout renseignement (loi-culture@fr.ch; +41 26 305 12 81).

Votre profil

- Je réponds en mon propre nom
 Je réponds au nom d'une association / d'une structure

Nom de la structure	Die Mitte Freiburg Le Centre Fribourg
Prénom	Bernhard Altermatt, Député et Président de la commission interne institutions, fonctions publiques et personnel
Nom	Bruno Boschung, Secrétaire Politique
Adresse mail	bernhard.altermatt@parl.fr.ch / bruno.boschung@fr.le-centre.ch

- Je souhaite m'inscrire à la newsletter du Service de la culture (5 fois par an).

Commentaire global sur l'avant-projet de loi et le rapport explicatif

Entrez ci-contre un commentaire sur l'avant-projet de loi dans sa globalité et/ou sur le rapport explicatif (facultatif)

Le Centre Fribourg remercie la Direction de la formation et des affaires culturelles ainsi que le Service de la culture pour le projet de révision de la LICE qui apporte un certain nombre de clarifications concernant le cadre dans lequel évoluent les institutions culturelles de l'Etat. Nous saluons l'effort particulier entrepris à actualiser les missions des institutions concernées et à les faire coïncider avec le 'state of the art' en matière de buts et de tâches attribuées à chacune des quatre institutions. De manière générale, nous regrettons cependant que l'occasion n'ait pas été saisie

a) pour donner aux institutions culturelles une plus grande autonomie ;

b) pour introduire des mécanismes qui permettent une meilleure coordination, collaboration et concertation entre les institutions ;

c) pour renforcer la gestion stratégique et opérative des moyens globaux mis à disposition ainsi que leur utilisation par chacune des institutions ;

d) pour inciter les institutions à développer une vision entrepreneuriale et valoriser les efforts entrepris dans cette perspective.

Nous nous permettons dès lors de formuler un nombre de recommandations et de propositions concrètes afin de remédier à ces lacunes.

Chapitre 1 – Dispositions générales

Entrez ci-contre un commentaire sur le chapitre 1 dans sa globalité.
NB : merci d'insérer vos remarques tant pour l'avant-projet de loi que pour le rapport explicatif. (facultatif)

Wie in der Einführung unterstrichen, bedauern wir, dass die Dispositionen, die der Autonomie und der Zusammenarbeit der Kulturinstitutionen gewidmet sind, zu wenig stark formuliert und daher in unseren Augen zu wenig zielführend sind. Insbesondere fehlt uns ein qualitativer Fortschritt hinsichtlich der aktuellen Situation, die in beider Hinsicht nicht befriedigend ist.

Article 1 – Objet

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Cliquez ici pour taper du texte (facultatif).

Article 2 – Désignation

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Cliquez ici pour taper du texte (facultatif).

Article 3 – Statut

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Die Mitte Freiburg stellt sich die Frage, ob die organisatorische Agilität (zumindest bei den in einem höchst kompetitiven Umfeld operierenden Museums-Institutionen) nicht durch eine starke Autonomisierung verbessert werden könnte. Die hier gewährleistete (oder eben nicht gewährleistete) Autonomie scheint uns klar ungenügend.

Modification de détail : nous proposons de supprimer le mot « culturelle » à l'art. 3 al. 2 (afin de faire référence à la seule « programmation »)

Article 4 – Autres institutions culturelles

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Die Mitte Freiburg bedauert es, dass die Gelegenheit der Gesetzesrevision nicht genutzt wurde, den Status des Schlosses Greyerz demjenigen der anderen Kulturinstitutionen des Staats und insbesondere demjenigen der zwei Museen anzupassen. Diesbezüglich scheint uns eine grundlegende Reflexion notwendig.

Article 5 – Missions communes – Généralités

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 6 – Missions communes – Collaboration

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

Die Mitte Freiburg wünscht sich, dass der Staat (insbesondere bei den Museums-Institutionen) eine laufend verbesserte und engere Zusammenarbeit konsequent fördert und dadurch dringend notwendige Synergien schafft.

Nous proposons de compléter l'art. 6 al. 1 lettre b) par l'ajout suivant : « L'Etat favorise les collaborations entre institutions culturelles dans le but de trouver des synergies dans l'organisation, la gestion et l'exécution des missions. »

Chapitre 2 – Organisation

Entrez ci-contre un commentaire sur le chapitre 2 dans sa globalité.

NB : merci d'insérer vos remarques tant pour l'avant-projet de loi que pour le rapport explicatif. (facultatif)

De manière générale, nous regrettons un manque de clarté par rapport à la gouvernance et aux responsabilités précises des divers échelons et organes mentionnés. En particulier, le projet ne permet pas d'établir clairement quel organe est (ou quels organes sont) compétent(s) pour assurer la gouvernance stratégique et quel organe est (ou quels organes sont) compétent(s) pour garantir la gestion opérationnelle. Il existe une imbrication des divers niveaux et couches de compétences qui ne trouve pas non plus une clarification dans la formulation et les termes utilisés. Il s'en suit une dilution des responsabilités qui ne semble pas favoriser une gestion optimale.

Article 7 – Attributions du Conseil d'Etat

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Pas de remarques. La « haute surveillance » nous paraît être le bon terme pour désigner les attributions du Conseil d'Etat

Article 8 – Attributions de la Direction

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Les attributions de la Direction (en l'occurrence la DFAC) sont peu explicites et donc peu clairement délimitées tant de l'échelon supérieur que de l'échelon (administratif) inférieur.

Article 9 – Attributions du Service

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Nous proposons de sortir « la coordination » de la lettre a) de l'art. 9 al. 1 pour en faire une lettre indépendante au vu de la nécessité de permettre une plus forte collaboration et coopération entre des institutions culturelles :

Art. 9 al. 1 lettre x) [nouveau] il assure la coordination et favorise une plus grande collaboration et coopération entre les institutions culturelles ;

Article 10 – Organes des institutions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

Article 11 – Direction

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Nous proposons de compléter l'art. 11 al. 1 de la manière suivante :

« ...et assure sa mise en œuvre dans la pratique opérationnelle. »

(le « programme général d'activité » étant validé par le Service, v. art. 9)

Article 12 – Commission – Composition

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Nous proposons de réunir les trois (!) articles concernant la Commission dans un seul article afin d'établir un meilleur équilibre avec les autres organes organisationnels dans la loi. Eu égard au rôle effectif des commissions, il existe év. aussi un potentiel d'être plus succinct dans la formulation de son rôle et de ses attributions.

Article 13 – Commission – Rôle

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
v. art. 12.

Article 14 – Commission – Attributions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
v. art. 12.

Article 15 – Personnel

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
Cliquez ici pour taper du texte (facultatif).

Article 16 – Taxes

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

Le Centre Fribourg est de l'avis que les revenus générés par les taxes (en particulier celles perçues par les institutions évoluant dans un marché concurrentiel) doivent servir aux institutions concernées pour développer et améliorer leur offre dans un sens entrepreneurial. Afin d'avoir un effet incitatif favorisant l'innovation, ces revenus devraient leur revenir directement et en-dehors du budget de fonctionnement. Nous proposons dès lors l'ajout suivant :

Art. 16 al. 2 [nouveau] Les revenus générés par les taxes peuvent être attribuées à un fonds spécifique au sein de chaque institution. Les dispositions de l'art. 18 sont applicables.

Article 17 – Collections patrimoniales

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

Cliquez ici pour taper du texte (facultatif).

Article 18 – Fonds

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

Le Centre Fribourg se permet une remarque spécifique qui concerne les institutions muséales de l'Etat. Ces dernières doivent à intervalles réguliers renouveler leurs expositions permanentes. Dans la branche concernée, on part d'une durée de vie de 15 à 20 ans. Les musées de l'Etat de Fribourg naviguent, quant à eux, plutôt avec une durée de vie de 40-45 ans, ce qui a un impact notable sur leur attractivité. En rappelant le marché hautement concurrentiel dans lequel elles opèrent ainsi que le fait que ces institutions sont, chaque année, évaluées sur leur performance (entrées, visiteurs, expositions), le système actuel avec des budgets votés spécifiquement pour renouveler les expositions permanentes, a montré ses limites.

D'autre part, il arrive naturellement que des expositions temporaires « chevauchent » les années comptables et que le rythme de ces expositions puisse varier d'année en année.

Dans le but d'améliorer l'autonomie et l'agilité des institutions concernées, nous proposons la création de fonds spéciaux. Sans préfigurer de la manière définitive d'améliorer ces deux états de fait qui péjorent actuellement l'attractivité et qui compliquent la gestion de nos musées, nous suggérons les ajouts suivant à la loi :

Art. 18 (?) Les institutions à caractère muséal sont dotées d'un fonds pour le renouvellement de leurs expositions permanentes. Ces fonds sont alimentés annuellement sur la base de besoins estimés sur une durée de 20 à 25 ans.

Art. 18 (?) Les institutions à caractère muséal sont dotées d'un fonds pour les expositions temporaires. Ces fonds peuvent accueillir les budgets pour les expositions temporaires non-utilisés durant l'année écoulée.

Chapitre 3 – Missions et fonctionnement des institutions

Entrez ci-contre un commentaire sur le chapitre 3 dans sa globalité.

NB : merci d'insérer vos remarques tant pour l'avant-projet de loi que pour le rapport explicatif. (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

3.1 Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)

Article 19 – Missions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 20 – Relations avec l'Université - Modalités d'organisation

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

3.2 Conservatoire, école fribourgeoise de musique, de danse et d'art dramatique (COF)

Article 21 – Missions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 22 – Décentralisation

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 23 – Organisation

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 24 – Modalités d'admission, de promotion et de certification

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 25 – Financement

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 26 – Personnel enseignant - Statut

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 27 – Personnel enseignant - Portée de l'engagement

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 28 – Personnel enseignant - Démission

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
 Défavorable
 Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 29 – Missions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

3.4 Musée d'histoire naturelle (MHNF)

Article 30 – Missions

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article (facultatif)
[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Chapitre 4 – Dispositions finales

Entrez ci-contre un commentaire sur le chapitre 4 dans sa globalité.

NB : merci d'insérer vos remarques tant pour l'avant-projet de loi que pour le rapport explicatif. (facultatif)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 31 – Voies de droit

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

[Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article \(facultatif\)](#)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 32 – Plainte

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

[Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article \(facultatif\)](#)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Article 33 – Exécution et entrée en vigueur

Quelle est votre position sur l'article ?

- Favorable
- Défavorable
- Sans avis

[Entrez ci-dessous un commentaire sur l'article \(facultatif\)](#)

[Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Autres remarques

Souhaitez-vous ajouter un dernier commentaire ? (facultatif) [Cliquez ici pour taper du texte \(facultatif\).](#)

Nous vous remercions dans la mesure du possible de privilégier le formulaire en ligne pour nous transmettre vos retours. Dans le cas de l'utilisation du présent document, celui-ci doit être transmis uniquement par voie électronique par mail à loi-culture@fr.ch d'ici le 19 janvier 2025.